



ATTESTATION D'ASSURANCE –
PERIODE : du 01.01.2026 au 31.12.2026

Par contrat numéro : X 078910.050 U

Echéance : 01 JANVIER

La Société Anonyme d'Assurances LA SAUVEGARDE, 148 rue Anatole France - 92597 LEVALLOIS PERRET CEDEX, certifie garantir à :

La Fédération Sportive de la Police Nationale
75 RUE DENIS PAPIN 93500 PANTIN

L'assureur couvre les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs subis par autrui du fait de l'organisation par la Fédération ou les groupements sportifs qui lui sont affiliés, de manifestations ou regroupements de véhicules terrestres à moteur sur voies ouvertes ou non à la circulation publique en vertu des articles et décrets suivants : décret 93-392 du 18 mars 1993, modifié par décret 2003-371 du 15 avril 2003 - décret 2006-554 du 16 mai 2006

Cette extension de garantie est conforme aux dispositions prévues par l'ordonnance n°2006-296 du 23 mai 2006 relative à la partie législative du Code du Sport et le décret n°2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport.

- Dommages corporels à concurrence de : 6.100.000 € par sinistre
(autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile)

- Dommages matériels à concurrence de : 500.000 € par sinistre
(autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile)

Objet (nom de l'activité) : _____

Date : / / / / / / / / / / / / / / / / Lieu : _____

Nombre de participants : _____

Manifestation Concentration Rallye
(cocher la case correspondante)

Circuit Parcours Terrain
(cocher la case correspondante)

Voie ouverte à la circulation : Oui Non

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Levallois-Perret, le 02 janvier 2026

Pour la Société

